

**Arrêté du 02/01/08 portant désignation du préfet  
coordonnateur du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de  
Muret à Moissac » (zone de protection spéciale)**

(JO n° 3 du 4 janvier 2008)

---

NOR : DEVN0769547A

**Vus**

Le Premier ministre,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (zone de protection spéciale),

Arrête :

**Article 1er de l'arrêté du 2 janvier 2008**

Le préfet de Tarn-et-Garonne est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (zone de protection spéciale FR 7312014) dans les départements suivants :

- Haute-Garonne ;
- Tarn-et-Garonne.

**Article 2 de l'arrêté du 2 janvier 2008**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 2008.

Pour le Premier ministre et par délégation :  
Le secrétaire général du Gouvernement,  
Serge Lasvignes

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-020108-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-vallee>